

**P ROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 6 décembre 2011, à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS :                    Monsieur Pierre Poirier, maire  
   Monsieur Michel Bédard, conseiller  
   Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller  
   Monsieur Réjean Vaudry, conseiller  
   Monsieur André Brisson, conseiller et maire suppléant  
   Monsieur Alain Lauzon, conseiller  
   Madame Lise Lalonde, conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS :        Monsieur Jacques Brisebois, directeur général  
   Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 19:30.

**RÉSOLUTION 6442-12-2011**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour après y avoir ajouté l'item suivant :

- 13.3    Amendement à la résolution 6435-11-2011 - politique de remboursement d'une part des abonnements au centre de ski de fond Mont-Tremblant
1.    **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
  2.    **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  3.    **PÉRIODE DE QUESTIONS**
  4.    **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2011**
  5.    **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
    - 5.1    Subventions accordées – organismes sans but lucratif
    - 5.2    Dépôt de la liste des personnes engagées
    - 5.3    Retiré
    - 5.4    Renouvellement du contrat d'assurances générales
    - 5.5    Demande au ministère des Transports pour le remboursement du solde impayé suite aux travaux d'aménagement du chemin de desserte Mont Blanc
    - 5.6    Approbation des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2012
    - 5.7    Recommandation dans le cadre du Programme Communautés rurales branchées pour le service Internet haute vitesse
    - 5.8    Signature d'une entente relative à l'utilisation d'un local et d'une partie de terrain par la Régie intermunicipale des Trois-Lacs
    - 5.9    Acquisition d'un photocopieur
    - 5.10    Approbation d'une facture de la RITL pour la collecte des volumineux

- 5.11 Agrandissement du site de dépôt des matières résiduelles – Domaine Valdurn
- 5.12 Autorisation de dépenses pour divers projets et financement
- 5.13 Avis de motion – amendement au règlement 35-98 établissant les normes d'utilisation de la Bibliothèque du lac et établissant une tarification pour les services offerts
- 5.14 Avis de motion – amendement au règlement 132-1-2007 concernant l'installation de compteurs d'eau pour certains immeubles non résidentiels reliés au réseau d'aqueduc municipal

## **6. TRÉSORERIE**

- 6.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
- 6.2 Dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l'article 10 du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 6.3 Virements de crédits budgétaires et affectations
- 6.4 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
- 6.5 Représentants de la municipalité auprès d'Hydro-Québec concernant les comptes d'électricité
- 6.6 Remboursement d'une partie des emprunts du fonds de roulement

## **7. GREFFE**

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

- 8.1 Approbation du décompte final de Asphalte Bélanger Inc pour les travaux d'asphaltage 2011
- 8.2 Approbation du décompte final de 9088-9569 Québec Inc. pour les travaux de construction d'un ponceau sur la rue de la pisciculture et réception provisoire des travaux
- 8.3 Signature d'une entente mutuelle de terminaison d'emploi
- 8.4 Adoption du règlement numéro 203-2011 décrétant l'entretien du chemin Desjardins
- 8.5 Mandat à Gilbert P. Miller et fils Ltée pour l'entretien estival du chemin Desjardins pour l'année 2012
- 8.6 Mandat à Excavation D.M.O. Inc pour l'entretien hivernal du chemin Desjardins pour les années 2012 et 2013
- 8.7 Vente de la camionnette Toyota Tundra (P-2000-06)
- 8.8 Octroi du contrat pour la location de balais mécaniques et camion citerne
- 8.9 Abolition du poste de journalier-chauffeur
- 8.10 Création d'un poste de contremaître aux travaux publics
- 8.11 Création d'un poste de journalier-chauffeur-opérateur saisonnier et abolition du poste de chef d'équipe et signature d'une lettre d'entente
- 8.12 Avis de motion – Règlement ayant pour objet la création d'une réserve financière pour le réseau d'aqueduc
- 8.13 Avis de motion – Règlement ayant pour objet la création d'une réserve financière pour le réseau d'égout

- 8.14 Nomination des représentants auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec

**9. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

- 9.1 Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-005 déposée par monsieur Robert Pilon, et visant l'abattage d'arbre sur le chemin de Lac-Sauvage, ptie lot 40 du rang III
- 9.2 Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-005 déposée par madame Denise Bariteau, et visant un chemin d'accès privé au 346, rue Tour-du-Lac, ptie lot 29B-23 du rang VII (lot projeté 29B-23-1 du rang VII)
- 9.3 Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-002 déposée par monsieur Gilles Galipeau et visant la rénovation d'un muret sur la propriété située au 1690-1698, rue Principale, lot 27H du rang VII
- 9.4 Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-002 déposée par madame Éloïse Tessier, mandataire pour monsieur Michel Simard et visant l'installation d'une clôture sur la propriété située au 44, rue Sainte-Jeanne-D'Arc, pties lots 27B-2 et 27B-15 du rang VII
- 9.5 Demande de permis assujettie au P.I.I.A.-001 déposée par monsieur Jacques Lirette et visant la construction d'un bâtiment principal sur la propriété située au 1218-1220, rue de la Pisciculture, ptie lot 28-5 du rang VI
- 9.6 Demande de dérogation mineure déposée par monsieur Gilles Carrière et madame Lani Leila Brunet visant à régulariser l'implantation d'une remise sur la propriété située au 437-439, rue de la Gare, pties lots 27E-8 et 27F-4 du rang VII
- 9.7 Demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jean-François Trépanier visant à régulariser l'implantation d'un garage sur la propriété située au 71, chemin de l'Iris, ptie lot 11-13 et lot 11-14 du rang VII
- 9.8 Demande de permis assujettie au PIIA-004 déposée par monsieur Jacques Brière et madame Carole Whissel visant la subdivision d'un lot afin d'y construire une rue sur une partie du lot 40 du rang VII
- 9.9 Demande de permis assujettie au PIIA-005 déposée par madame Céline Girard et monsieur Yves Gascon visant la rénovation du bâtiment principal sur la propriété située au 205, chemin des Hirondelles, lot 35-11 du rang VII
- 9.10 Demande de permis assujettie au PIIA-005, déposée par monsieur Daniel Desjardins
- 9.11 visant la rénovation du bâtiment principal sur la propriété située au 861, rue Saint-Faustin, partie des lots 30C et 30A du rang VII

**10. COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)**

- 10.1 Renouvellement des programmes de compostage et d'économie d'eau potable

**11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 11.1 Demande de modification du schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides visant les usages compatibles dans les bâtiments vacants identifiés au plan d'urbanisme de la Municipalité

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE D'INCENDIE**

- 12.1 Fin d'embauche de Pascal Thibault-Fournier à titre de pompier à temps partiel
- 12.2 Embauche de David Chaput à titre de pompier à temps partiel

**13. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**

- 13.1 Embauche de deux surveillants de patinoire
- 13.2 Signature d'un protocole d'entente dans le cadre du programme de Financement agricole Canada pour le projet d'amélioration au circuit culturel et patrimonial
- 13.3 Amendement à la résolution 6435-11-2011 - politique de remboursement d'une part des abonnements au centre de ski de fond Mont-Tremblant

**14. TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**RÉSOLUTION 6443-12-2011**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2011**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2011, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2011 tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6444-12-2011**

**SUBVENTIONS ACCORDÉES – ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF**

**CONSIDÉRANT QUE** différents organismes sans but lucratif demandent à la Municipalité une aide financière pour les aider à défrayer les coûts inhérents à leurs activités respectives;

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

**D'AUTORISER** le versement des subventions suivantes:

<b>ORGANISME</b>	<b>MONTANT</b>
L'ombre-elle	100 \$
Paroisse Sainte-Trinité (guignolée)	150 \$
Centre d'action bénévole Laurentides	100 \$
Club Richelieu Vallée de Tremblant	100 \$
Club Richelieu La Ripousse	2 262.10 \$



**CONSIDÉRANT QUE** par cette entente portant le numéro 55-050, le MTQ s'engageait à contribuer aux coûts de la préparation et de la réalisation des travaux pour un montant de 200 000 \$, excluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** le MTQ a déboursé un montant de 192 072, 60\$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** le total des travaux effectués s'est élevé à 384 145.20\$ plus taxes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a erronément réclamé la moitié seulement du montant total des travaux admissibles, plutôt que de réclamer le montant total de 200 000 \$ tel que précisé à l'entente précitée ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a dû déboursé un montant de TVQ s'élevant à 15 900 \$, montant que le Ministère a refusé de rembourser ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité agissait uniquement à titre de gestionnaire du projet et ne devait assumer aucun frais ;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de communications subséquentes avec le MTQ, il a été mentionné que pour autoriser la ré-ouverture du dossier et le remboursement de la différence, un avenant au protocole d'entente signé au cours de l'exercice financier 2006-2007 devra être signé ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

**DE TRANSMETTRE** au MTQ une demande de remboursement du montant impayé, soit la somme de 7 927.40 \$ plus la somme de 15 900 \$ représentant le montant de la TVQ assumée par la Municipalité ;

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer l'avenant à être conclu avec le ministère pour modifier l'entente numéro 55-050.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 6447-12-2011** **APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL** **D'HABITATION POUR L'ANNÉE 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Faustin-Lac-Carré a transmis à la Municipalité ses prévisions budgétaires pour l'année 2012 pour fins d'approbation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le déficit projeté apparaissant aux prévisions budgétaires s'élève à 23 419 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution de la Municipalité se chiffre à 2 342 \$ soit 10% du montant du déficit prévu.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Vaudry :

**D'APPROUVER** les prévisions budgétaires pour l'année 2012 telles que présentées par l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Faustin-Lac-Carré ;

**D'AUTORISER** le paiement de la contribution municipale s'élevant à 2 342 \$ à raison de quatre versements égaux de 585.50 \$ chacun, les 31 janvier, 30 avril, 31 juillet et 31 octobre 2012.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6448-12-2011**

**RECOMMANDATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME COMMUNAUTÉS RURALES  
BRANCHÉES POUR LE SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite que le plus grand nombre de ses citoyens bénéficient d'un service Internet haute vitesse ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a publié en juin 2010 et en août 2010, des appels de propositions de fourniture de service Internet haute vitesse ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Laurentides a fait réaliser par un consultant, Yuvo Optimisation d'entreprise, une étude de potentiel de couverture sans fil pour l'ensemble du territoire couvert par la MRC ;

**CONSIDÉRANT QUE** le consultant a analysé les quatre éléments suivants :

- A. Situation actuelle et étude de marché
- B. Étendue de l'offre
- C. Zones propices à un appel de proposition
- D. Conclusion

**CONSIDÉRANT QU'**il ressort de l'étude citée précédemment qu'il y a 554 adresses dans la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré impossible à desservir économiquement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le consultant identifie que le nombre d'adresses à desservir par satellite se situe à 597 ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux appels de propositions réalisés en 2010 par la municipalité, seule la firme Barrett Explore Inc. manifeste son intérêt et qu'elle a déposé un projet en ce sens ;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de soutenir les municipalités dans leurs projets de branchement, le ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, met à leur disposition le programme Communautés rurales branchées ;

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

**DE RECOMMANDER** la firme Barrett Explore Inc. comme l'entreprise qui devrait bénéficier de l'aide gouvernementale pour réaliser le projet et ainsi de permettre l'accès à Internet haute vitesse aux 597 adresses qui ont été identifiées par le consultant Yuvo dans son étude produite en octobre 2011 pour le compte de la MRC des Laurentides ;

**D'AUTORISER** Jacques Brisebois, directeur général, à signer la demande d'aide financière à être présentée au Ministère des Affaires municipales.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6449-12-2011**

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION D'UN LOCAL ET D'UNE  
PARTIE DE TERRAIN PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) a besoin d'un local pour ses opérations courantes et administratives ;

**CONSIDÉRANT QUE** la RITL a également besoin d'un terrain pour stationner et entreposer ses camions et équipements ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de St-Faustin-Lac-Carré possède un local et un terrain qui répondent aux besoins de la RITL.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

**D'AUTORISER** le maire suppléant et le directeur général à signer le protocole d'entente dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6450-12-2011**  
**ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appareil Xerox modèle 340 a atteint la fin de sa vie utile ;

**CONSIDÉRANT QUE** Xerox offre un équipement multifonction, modèle Color Qube 9301 au coût de 21 900 \$ plus taxes qui rencontrent les besoins des services administratifs.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

**DE PROCÉDER** à l'acquisition de l'appareil multifonction de marque Xérox modèle ColorQube 9301 au coût de 21 900 \$ plus taxes pour un total de 24 949.58 \$ et d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir.

**DE FINANCER** le coût d'acquisition dudit appareil à même le surplus libre.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6451-12-2011**  
**APPROBATION D'UNE FACTURE DE LA RITL POUR LA COLLECTE DES VOLUMINEUX**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités membres de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs se sont entendues pour retirer, pour l'année 2011, la collecte des gros rebus du contrat octroyé par la Régie pour la collecte des matières résiduelles et par conséquent de la quote-part payable par la Municipalité à la Régie ;

**CONSIDÉRANT QU'**une collecte des gros rebuts a été nécessaire à l'automne 2011, suivie d'une collecte additionnelle pour les matériaux de construction ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de ces deux collectes totalise 6 943.57 \$ plus la TVQ, soit un total de 7 563.29 \$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

**D'AUTORISER** le paiement de la facture de la RITL pour la collecte des volumineux au montant total de 7 563.29 \$ ;

**DE FINANCER** ces coûts à même le surplus accumulé affecté « matières résiduelles ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois



**RÉSOLUTION 6452-12-2011**

**AGRANDISSEMENT DU SITE DE DÉPÔT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – DOMAINE VALDURN**

Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet déclare son potentiel conflit d'intérêt dans la question à être prise en considération par le conseil municipal, en raison du fait que l'Association des propriétaires du Domaine Valdurn est son employeur. Il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur la question.

**CONSIDÉRANT QUE** le site de dépôt des matières résiduelles desservant le Domaine Valdurn nécessite des travaux d'agrandissement afin de recevoir des nouveaux conteneurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux contrats ont été octroyés pour la réalisation desdits travaux, aux coûts suivants :

Les Excavations Gilles Labelle :	4 000 \$ plus taxes
Clôtures Clobec Inc. :	6 497.89 \$ plus taxes

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à un virement de crédits pour défrayer les coûts desdits travaux.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

**DE PROCÉDER** à un virement de crédits pour défrayer le coût des travaux d'agrandissement du site de dépôt des matières résiduelles du Domaine Valdurn comme suit :

du poste budgétaire suivant :

02 13000 999	10 497.89 \$ plus taxes
--------------	-------------------------

au poste suivant :

22 45000 721	10 497.89 \$ plus taxes
--------------	-------------------------

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents, à l'exclusion du conseiller Paul Edmond Ouellet.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6453-12-2011**

**AUTORISATION DE DÉPENSES POUR DIVERS PROJETS ET FINANCEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite réaliser certains projets avant la fin de l'année 2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrôle des dépenses au cours de l'année 2011 a permis de dégager les crédits nécessaires à la réalisation de certains de ces projets ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite affecter, pour la réalisation de certains autres projets, des sommes disponibles au surplus libre.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

**DE DÉCRÉTER** la réalisation des projets suivants et d'autoriser les dépenses en découlant à même le budget général :

<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Revêtement de plancher à la gare	10 000 \$
Ordinateurs pour la bibliothèque	1 482 \$
Ventilateurs pour la caserne	2 500 \$
Remplacement de trois moteurs de portes de garage	6 000 \$
Acquisition de deux unités GPS	2 300 \$
Dépassement de coût – projet ponceau rue de la Pisciculture	5 000 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>22 482 \$</b>

**D'AUTORISER** les virements de crédits requis pour chacun des projets précités à même le poste budgétaire 02 13000 999 ;

**DE DÉCRÉTER** la réalisation, en 2012, des projets suivants et d'autoriser les dépenses en découlant à même le surplus libre :

<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Embauche d'un intervenant à la gare	8 400 \$
Acquisition de radios FM pour le service de sécurité incendie	10 000 \$
Pneus et réparations - camion citerne (I-614)	3 800 \$
Insonorisation Chalet de la mairie	17 200 \$
Révision du calendrier de conservation des documents	2 200 \$
Stores pour la bibliothèque	4 600 \$
Remorque fermée usagée pour la dégeleuse	4 500 \$
Lumières de signalisation et remorque	10 200 \$
Chenillette et épandeur à sel usagée	16 350 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>77 250 \$</b>

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

#### **AVIS DE MOTION 6454-12-2011**

#### **AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 35-98 ÉTABLISSANT LES NORMES D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU LAC ET ÉTABLISSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES OFFERTS**

Il est donné à la présente assemblée par Monsieur le conseiller André Brisson un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement ayant pour objet d'amender le règlement numéro 35-98 établissant les normes d'utilisation de la bibliothèque du lac et établissant une tarification pour les services offerts.

#### **AVIS DE MOTION 6455-12-2011**

#### **AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 132-1-2007 CONCERNANT L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU POUR CERTAINS IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS RELIÉS AU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL**

Il est donné à la présente assemblée par Monsieur le conseiller Michel Bédard un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement ayant pour objet d'amender le règlement numéro 132-1-2007 concernant l'installation de compteurs d'eau pour certains immeubles non résidentiels reliés au réseau d'aqueduc municipal.

#### **RÉSOLUTION 6456-12-2011**

#### **APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des déboursés numéro 243-12-2011 du 20 octobre 2011 au 23 novembre 2011 totalise 705 045.16 \$ et se détaille comme suit :

Chèques:	542 748.24 \$
Transferts bancaires effectués :	66 873.23\$
Salaires et remboursements de dépenses du 20 octobre au 23 novembre 2011:	95 423.69 \$

**Total : 705 045.16\$**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

**D'APPROUVER** la liste des déboursés portant le numéro 243-12-2011 comprenant : les chèques de #008239 à 008415 pour un montant de 542 748.24\$, les chèques annulés numéros #007606 et #008019 les transferts bancaires pour un montant de 66 873.23\$ ainsi que les salaires et remboursements de dépenses pour un montant de 95 423.69\$ du fonds d'administration (folio 90140) pour un total de 705 045.16\$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

**DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES EFFECTUÉS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 10 DU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

Le directeur général procède au dépôt de la liste des virements budgétaires effectués conformément à l'article 10 du règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires préparée par le service de la trésorerie.

**RÉSOLUTION 6457-12-2011**  
**VIREMENTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** les virements de crédits permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 160-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires prévoit le cadre à l'intérieur duquel le directeur général peut procéder aux virements budgétaires nécessaires ;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'extérieur de ce cadre réglementaire, les virements et affectations proposés doivent faire l'objet d'une approbation du conseil.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

**DE PROCÉDER** aux virements de crédits et affectations tels que détaillés au tableau préparé par le service de la trésorerie et dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 160-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

Le directeur général procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 22 octobre au 25 novembre 2011 par les responsables d'activités budgétaires.

Abrogée le 2014/08/05  
rés. # 7809-08-2014

**RÉSOLUTION 6458-12-2011**  
**REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC**  
**CONCERNANT LES COMPTES D'ÉLECTRICITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** pour toute question concernant l'ensemble de ses comptes d'électricité actuels et futurs auprès d'Hydro-Québec, des représentants doivent être autorisés à agir au nom de la Municipalité.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Vaudry :

**DE MANDATER** Jacques Brisebois, directeur général et Matthieu Renaud, directeur de la trésorerie pour que l'un ou l'autre agisse à titre de représentant pour la Municipalité, auprès d'Hydro-Québec pour effectuer les démarches requises et obtenir les renseignements nécessaires pour :

- négocier une entente de paiement ;
- modifier les données relatives à un ou à plusieurs des comptes ;
- modifier les puissances et les tarifs ;
- souscrire un contrat d'abonnement ou mettre fin à un tel contrat.

**DE MANDATER** Sylvie Bineau pour agir à titre de représentante pour la Municipalité, auprès d'Hydro-Québec pour effectuer les démarches requises et obtenir les renseignements nécessaires pour :

- modifier les données relatives à un ou à plusieurs des comptes ;
- modifier les puissances et les tarifs ;
- souscrire un contrat d'abonnement ou mettre fin à un tel contrat.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6459-12-2011**  
**REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES EMPRUNTS DU FONDS DE ROULEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite affecter une partie du surplus libre au remboursement d'une partie des emprunts effectués au fonds de roulement.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

**DE REMBOURSER**, à même le surplus libre, les emprunts suivants effectués au fonds de roulement :

Acquisition en 2008 d'une camionnette pour le service des travaux publics	9 922.34 \$
Acquisition en 2008 d'un véhicule pour le service d'urbanisme	6 688.25 \$
Acquisition en 2007 d'une génératrice pour la caserne	1 790.88 \$
Acquisition en 2009 d'équipement de déneigement pour la camionnette Ford 150	2 868.58 \$
Acquisition en 2009 d'un palan à chaîne	1 242.18 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>22 512.23 \$</b>

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses attribuables à l'année 2011.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

**RÉSOLUTION 6460-12-2011**

**APPROBATION DU DÉCOMPTE FINAL DE ASPHALTE BÉLANGER INC POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE 2011**

**CONSIDÉRANT QUE** Asphalte Bélanger Inc. a présenté son décompte final relatif aux travaux d'asphaltage 2011, au montant de 67 431.49 \$ plus taxes, détaillé comme suit :

Travaux exécutés:	67 431.49 \$
Retenue de 5 % :	3 374.57 \$
Sous total :	64 059.91 \$
T.P.S. :	3 203.00 \$
T.V.Q. :	5 717.35 \$
TOTAL :	72 980.25 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation de Martin Letarte, directeur des travaux publics.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

**D'AUTORISER** le paiement à Asphalte Bélanger Inc. de la somme de 64 059.91 \$ plus taxes, tel que détaillé à son décompte final ;

**DE CONFIRMER** la réception provisoire des travaux en date du 21 octobre 2011.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses attribuables à l'année 2011.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

**RÉSOLUTION 6461-12-2011**

**APPROBATION DU DÉCOMPTE FINAL DE 9088-9569 QUÉBEC INC. POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONCEAU SUR LA RUE DE LA PISCICULTURE ET RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** 9088-9569 Québec Inc. a présenté son décompte final relatif aux travaux de construction d'un ponceau sur la rue de la Pisciculture au montant de 95 188.79 \$ plus taxes, détaillé comme suit :

Travaux exécutés:	97 702.34 \$
Directives de changement :	- 483.68 \$
Variation des quantités :	- 2 029.87 \$
Retenue de 5 % :	4 759.44 \$
Sous total :	90 429.35 \$
T.P.S. :	4 521.47 \$
T.V.Q. :	8 070.82 \$
TOTAL :	103 021.64 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation de Philippe Ryan, ingénieur.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

**D'AUTORISER** le paiement à 9088-9569 Québec Inc. de la somme de 90 429.35 \$ plus taxes, tel que détaillé à son décompte final ;

**DE CONFIRMER** la réception provisoire des travaux en date du 3 novembre 2011.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses attribuables à l'année 2011.

---

Jacques Brisebois

**RÉSOLUTION 6462-12-2011**

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE MUTUELLE DE TERMINAISON D'EMPLOI**

**CONSIDÉRANT** les discussions intervenues entre un employé municipal et la Municipalité menant à la conclusion d'une entente mutuelle de terminaison d'emploi.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard :

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer l'entente mutuelle de terminaison d'emploi concernant l'employé numéro 32-0341.

**DE TRANSMETTRE** une lettre de remerciement pour le travail accompli.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6463-12-2011**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 203-2011 DÉCRÉTANT L'ENTRETIEN DU CHEMIN DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a reçu et étudié une requête de propriétaires pour l'entretien du chemin Desjardins conformément à l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal entend acquiescer à cette requête ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné le 6 septembre 2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

**D'ADOPTER** le règlement numéro 203-2011 décrétant l'entretien du chemin Desjardins après avoir renoncé à sa lecture.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 203-2011**  
**DÉCRÉTANT L'ENTRETIEN DU CHEMIN DESJARDINS**  
**ET L'IMPOSITION D'UNE TARIFICATION**

---

**ATTENDU QUE** l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* accorde à toutes municipalités locales le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains ;

**ATTENDU QUE** l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la municipalité de financer au moyen d'un mode de tarification des services qu'elle offre à la population ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté une politique relative à l'entretien de certains chemins privés ouverts au public ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une requête de la majorité des propriétaires et occupants riverains du chemin Desjardins ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a également reçu de la municipalité de Montcalm une requête visant la conclusion d'une entente intermunicipale ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le 6 décembre 2011.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 :** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

**ARTICLE 2 :** La municipalité prend en charge l'entretien hivernal et estival du chemin privé connu sous le nom de Chemin Desjardins, pour une longueur approximative de 1.7 kilomètre, soit de l'intersection du chemin du Lac-Caribou jusqu'à la limite municipale de la municipalité de Montcalm ;

Les travaux d'entretien sont décrits dans la politique relative à l'entretien de certains chemins privés ouverts au public adoptée par le conseil municipal ;

La prise en charge de l'entretien par la municipalité prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et prend fin le 14 octobre 2014.

**ARTICLE 3 :** Les coûts inhérents à l'entretien du chemin seront répartis en fonction du nombre d'unités à desservir, tant dans la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré que dans la Municipalité de Montcalm. Le montant total imputable aux immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Montcalm plus les frais administratifs de 15 %, constitue la quote-part annuelle défrayée par Montcalm à Saint-Faustin-Lac-Carré.

**ARTICLE 4 :** Il est imposé et il sera prélevé annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de Saint-Faustin-Lac-Carré et desservis par le chemin Desjardins, une tarification à un taux suffisant pour couvrir le coût de l'entretien, déduction faite de la quote-part payable par la Municipalité de Montcalm, pour chaque immeuble inscrit au tableau joint à l'annexe « A », lequel fait partie intégrante du présent règlement et répartis comme suit :

Chaque terrain vacant équivaut à 0.5 unité  
Chaque logement équivaut à une unité

**ARTICLE 5 :** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**RÉSOLUTION 6464-12-2011**

**MANDAT À GILBERT P. MILLER ET FILS LTÉE POUR L'ENTRETIEN ESTIVAL DU CHEMIN DESJARDINS POUR L'ANNÉE 2012**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du processus de prise en charge de l'entretien du chemin Desjardins, une offre de services a été demandée à Gilbert P. Miller et Fils Ltée pour l'entretien estival dudit chemin.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

**D'OCTROYER** à Gilbert P. Miller et Fils Ltée. le contrat pour l'entretien estival du chemin Desjardins pour l'année 2012, pour un montant de 2 625 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à sa soumission déposée le 21 novembre 2011.

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6465-12-2011**

**MANDAT À EXCAVATION D.M.O. INC POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN DESJARDINS POUR LES ANNÉES 2012 ET 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du processus de prise en charge de l'entretien du chemin Desjardins, une offre de services a été demandée à Excavation D.M.O. Inc. pour l'entretien hivernal dudit chemin.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

**D'OCTROYER** à Excavation D.M.O. Inc. le contrat pour l'entretien hivernal du chemin Desjardins pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 12 mai 2012, pour un montant de 3 500 \$ plus les taxes applicables, et pour la période du 15 octobre 2012 au 1<sup>er</sup> mai 2013 pour un montant de 4 000 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à sa soumission déposée le 31 octobre 2011.

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6466-12-2011**

**VENTE DE LA CAMIONNETTE TOYOTA TUNDRA (P-2000-06)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite se départir de la camionnette Toyota Tundra (P-2000-06) ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Patrick Ste-Marie a déposé une offre au prix de 1 500 \$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

**D'AUTORISER** la vente de la camionnette Toyota Tundra à Monsieur Patrick Ste-Marie pour la somme de 1 500 \$ plus les taxes applicables s'il y a lieu ;

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties ;

**D'AUTORISER** Monsieur Martin Letarte à signer les documents requis par la Société de l'Assurance Automobile du Québec afin de procéder au transfert de propriété.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**



**RÉSOLUTION 6467-12-2011**

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA LOCATION DE BALAIS MÉCANIQUES ET CAMION CITERNE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a publié un appel d'offres pour la location de balais mécaniques et camion citerne ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux fournisseurs ont déposé leur soumission le 24 novembre 2011, lesquelles se détaillent comme suit :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>TOTAL POUR LA PREMIÈRE ANNÉE (incluant taxes)</b>
Les Entretiens J.R. Villeneuve Inc.	44 840.25 \$
Jean-Guy Lavallée	45 909.52 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de Les Entretiens J.R. Villeneuve Inc. est la plus basse et qu'elle est conforme au devis préparé par les services administratifs.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

**D'OCTROYER** à Les Entretiens J.R. Villeneuve Inc. le contrat pour la location de balais mécaniques et camion citerne pour un montant, pour la première année du contrat, de 39 000 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que plus amplement décrit à sa soumission déposée le 24 novembre 2011 ;

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6468-12-2011**

**ABOLITION DU POSTE DE JOURNALIER-CHAUFFEUR**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente mutuelle de terminaison d'emploi entre la municipalité et un col bleu a été conclue ;

**CONSIDÉRANT QUE** de ce fait, le poste permanent de journalier-chauffeur est maintenant vacant ;

**CONSIDÉRANT QUE** les services administratifs ont procédé à une analyse de l'organisation du service des Travaux publics en prenant en compte les différents besoins et les objectifs du service ;

**CONSIDÉRANT QUE** les services administratifs recommandent de ne pas combler le poste vacant de journalier-chauffeur permanent et de procéder à son abolition.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

**D'ABOLIR** le poste permanent de journalier-chauffeur avec effet immédiat.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6469-12-2011**

**CRÉATION D'UN POSTE DE CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'analyse et aux recommandations des services administratifs, la municipalité souhaite modifier l'organisation du Service des Travaux publics ;

**CONSIDÉRANT QUE** compte tenu du développement de la municipalité, le directeur des Travaux publics est davantage appelé à travailler au niveau administratif et qu'il est par conséquent moins présent dans les opérations quotidiennes ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important de bénéficier d'une ressource aux opérations quotidiennes au service des travaux publics.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

**DE CRÉER** un poste cadre de contremaître assujéti à une période de probation d'un an et d'autoriser le directeur général à procéder à l'affichage du poste.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 6470-12-2011**

#### **CRÉATION D'UN POSTE DE JOURNALIER-CHAUFFEUR-OPÉRATEUR SAISONNIER ET ABOLITION DU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE ET SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la réorganisation du service des travaux publics, le conseil municipal a choisi d'abolir le poste de chef d'équipe ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaite créer un poste de journalier-chauffeur-opérateur saisonnier ;

**CONSIDÉRANT QU'**une lettre d'entente prévoyant les termes et conditions qui s'appliqueront à la personne occupant actuellement le poste de chef d'équipe à la suite de l'abolition dudit poste a été rédigée.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

**D'ABOLIR** le poste de chef d'équipe et de créer un poste de journalier-chauffeur-opérateur saisonnier;

**D'APPROUVER** les termes et conditions édictés à la lettre d'entente numéro 31 précitée et d'autoriser le maire et le directeur général à procéder à sa signature.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **AVIS DE MOTION 6471-12-2011**

#### **RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC**

Il est donné à la présente assemblée par Monsieur le conseiller Michel Bédard un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement ayant pour objet la création d'une réserve financière pour le réseau d'aqueduc.

#### **AVIS DE MOTION 6472-12-2011**

#### **RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT**

Il est donné à la présente assemblée par Monsieur le conseiller Michel Bédard un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement ayant pour objet la création d'une réserve financière pour le réseau d'égout.

#### **RÉSOLUTION 6473-12-2011**

#### **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de nommer annuellement les représentants municipaux autorisés à agir auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Vaudry :

**DE NOMMER** Monsieur Martin Letarte, directeur des travaux publics, et, en cas d'absence ou d'incapacité, Monsieur Jacques Brisebois, directeur général, à titre de représentant municipal auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, et de les autoriser également à signer tout document auprès de cette Société, pour et au nom de la Municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré, et ce pour la période du 6 décembre 2011 au 31 décembre 2012 ;

**D'ABROGER** la résolution numéro 3803-12-2005 adoptée le 6 décembre 2005.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 6474-12-2011**

#### **DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-005, DÉPOSÉE PAR MONSIEUR ROBERT PILON, ET VISANT L'ABATTAGE D'ARBRES SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE CHEMIN DU LAC-SAUVAGE, PARTIE DU LOT 40 DU RANG III**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Robert Pilon, en faveur de la propriété située sur le chemin du Lac-Sauvage, partie du lot 40 du rang III ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété se situe à l'intérieur de la zone Fc-512, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 005 : implantation sur les sommets et versants de montagne du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux projetés visent l'abattage d'arbres morts, malades, dangereux ou nuisibles concentrés dans la zone constructible du terrain ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux projetés visent à élaguer la forêt existante et de réduire la densité de végétation sans couper les arbres matures afin de permettre une meilleure circulation et visibilité sur la propriété ;

**CONSIDÉRANT QUE** les arbres ont été inspectés par l'inspecteur en environnement de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux proposés respectent les critères d'évaluation spécifiques du P.I.I.A. – 005 : implantation sur les sommets et versants de montagne du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1209-11-2011 recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis déposée par monsieur Robert Pilon, telle que présentée.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'ACCEPTER** la demande de permis déposée par monsieur Robert Pilon conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 6475-12-2011**

#### **DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-005, DÉPOSÉE PAR MADAME DENISE BARITEAU, ET VISANT L'AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN D'ACCÈS PRIVÉ SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 346, RUE DU TOUR-DU-LAC, PTIE LOT 29B-23 DU RANG VII (LOT PROJETÉ 29B-23-1 DU RANG VII)**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par madame Denise Bariteau, en faveur de la propriété située au 346, rue du Tour-du-Lac, ptie lot 29B-23 du rang VII (lot projeté 29B-23-1 du rang VII) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété se situe à l'intérieur de la zone Ha-769, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 005 : implantation sur les sommets et versants de montagne du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux projetés visent l'aménagement d'un chemin d'accès privé d'une longueur approximative de 30 mètres, pour permettre l'accès à la propriété sans passer par la propriété du voisin ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'aménagement, dans son ensemble, s'harmonise avec l'environnement naturel, tel que les dispositions de la réglementation en vigueur relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale le prescrivent ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet proposé respecte les critères d'évaluation spécifiques du P.I.I.A. – 005 : implantation sur les sommets et versants de montagne du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1210-11-2011 recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis déposée par madame Denise Bariteau telle que présentée.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'ACCEPTER** la demande de permis déposée par madame Denise Bariteau conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 6476-12-2011**

#### **DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-002, DÉPOSÉE PAR MONSIEUR GILLES GALIPEAU ET VISANT LA RÉNOVATION SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1690-1698, RUE PRINCIPALE, LOT 27H DU RANG VII**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Gilles Galipeau, en faveur de la propriété située au 1690-1698, rue Principale, lot 27H du rang VII ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété se situe à l'intérieur de la zone Cv-771, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 002 : secteur patrimonial du noyau villageois du Lac-Carré du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise le déplacement et le remplacement du muret de bois par un muret de pierre non taillée ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de rénovation, dans son ensemble, s'harmonise avec l'environnement naturel, tel que les dispositions de la réglementation en vigueur relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale le prescrivent ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet proposé avec les annotations du comité respecte les critères d'évaluation spécifiques du P.I.I.A. – 002 : secteur patrimonial du noyau villageois du Lac-Carré du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1211-11-2011 recommande au conseil municipal d'accepter la demande de modification de permis déposée par monsieur Gilles Galipeau telle que présentée.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'ACCEPTER** la demande de permis déposée par monsieur Gilles Galipeau conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6477-12-2011**

**DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-002, DÉPOSÉE PAR MADAME ÉLOÏSE TESSIER, MANDATAIRE POUR MONSIEUR MICHEL SIMARD ET VISANT L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 44, RUE SAINTE-JEANNE-D'ARC, PTIES LOTS 27B-2 ET 27B-15 DU RANG VII**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par madame Éloïse Tessier, mandataire pour monsieur Michel Simard en faveur de la propriété située au 44, rue Sainte-Jeanne-d'Arc, pties lots 27B-2 et 27B-15 du rang VII ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété se situe à l'intérieur de la zone Cv-778, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 002 : secteur patrimonial du noyau villageois du Lac-Carré du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux projetés visent l'installation d'une clôture de bois peinte en blanc dans la cour latérale ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet d'aménagement, dans son ensemble, s'harmonise avec l'environnement naturel, tel que les dispositions de la réglementation en vigueur relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale le prescrivent ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux proposés respectent les critères d'évaluation spécifiques du P.I.I.A. – 002 : secteur patrimonial du noyau villageois du Lac-Carré du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1212-11-2011 recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis déposée par madame Éloïse Tessier, mandataire pour monsieur Michel Simard telle que présentée;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'ACCEPTER** la demande de permis déposée madame Éloïse Tessier, mandataire pour monsieur Michel Simard conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6478-12-2011**

**DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-001, DÉPOSÉE PAR MONSIEUR JACQUES LIRETTE ET VISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1218-1220, RUE DE LA PISCICULTURE, PTIE LOT 28-5 DU RANG VI**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Jacques Lirette en faveur de la propriété située au 1218-1220, rue de la Pisciculture, partie du lot 28-5 du rang VI ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété se situe à l'intérieur de la zone Cv-733, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 001 : secteur patrimonial du noyau villageois de Saint-Faustin et de la rue de la Pisciculture du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux projetés visent la construction d'une résidence sur les fondations de la résidence actuelle dont le revêtement extérieur serait de Canoxel (couleur Acadia), le cadrage des fenêtres de Canoxel (couleur Sierra) et la toiture en bardeau d'asphalte (Bois Flottant) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les fenêtres seraient de PVC blanc ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de construction, dans son ensemble, s'harmonise avec l'environnement naturel, tel que les dispositions de la réglementation en vigueur relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale le prescrivent ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux proposés respectent les critères d'évaluation spécifiques du P.I.I.A. – 001 : secteur patrimonial du noyau villageois de Saint-Faustin et de la rue de la

Pisciculture du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1213-11-2011 recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis déposée par monsieur Jacques Lirette telle que présentée.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'ACCEPTER** la demande de permis déposée monsieur Jacques Lirette conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 6479-12-2011**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DÉPOSÉE PAR MONSIEUR GILLES CARRIÈRE ET MADAME LANI LEÏLA BRUNET, VISANT À RÉGULARISER L'IMPLANTATION D'UNE REMISE SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 437-439, RUE DE LA GARE, PTIES LOTS 27E-8 ET 27F-4 DU RANG VII**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Gilles Carrière et madame Lani Leïla Brunet en faveur de la propriété située au 437-439, rue de la Gare sur les pties lots 27E-8 et 27F-4 du rang VII ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande vise à régulariser l'implantation du bâtiment accessoire dans la marge arrière à une distance de 1,12 mètre alors que le *Règlement de zonage* numéro 194-2011 dans la zone Ht-772 établit la marge arrière à 2 mètres. La dérogation ainsi créée serait de 0,88 mètre ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme juge que les conséquences du refus de la dérogation ne causeraient pas de préjudices sérieux au demandeur, celui-ci n'ayant pas démontré qu'il n'est pas en mesure de corriger l'implantation de son bâtiment ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme juge que le demandeur, s'il désirait conserver la position de l'ancienne remise, aurait dû conserver et rénover celle-ci conformément à la réglementation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1214-10-2011 recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Gilles Carrière et madame Lani Leïla Brunet ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a donné la parole à tout intéressé désirant se faire entendre relativement à cette demande.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**DE REFUSER** la demande de dérogation mineure déposée au service d'urbanisme et d'environnement déposée par monsieur Gilles Carrière et madame Lani Leïla Brunet, conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 6480-12-2011**

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DÉPOSÉE PAR MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS TRÉPANIÉ, VISANT À PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UN GARAGE SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 71, CHEMIN DE L'IRIS, PTIE LOT 11-13 ET LOT 11-14 DU RANG VII**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de dérogation mineure a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Jean-François Trépanier en faveur de la propriété située au 71, chemin de l'Iris sur la ptie lot 11-13 et lot 11-14 du rang VII ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande vise à permettre l'implantation d'un garage dans la

marge avant à une distance approximative de 12 mètres alors que l'article 77 du *Règlement de zonage* numéro 194-2011 établit la marge avant à 15 mètres. La dérogation ainsi créée serait de 3 mètres ;

**CONSIDÉRANT QUE** de l'avis du comité, il n'est pas apparent que le demandeur ne peut respecter raisonnablement la réglementation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme manque d'information pour évaluer le préjudice sérieux qui serait causé au demandeur dans l'éventualité d'un refus ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1215-11-2011 a reporté la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jean-François Trépanier afin de permettre aux membres de valider différents aspects de la demande ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**DE REPORTER** la décision sur la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jean-François Trépanier afin de permettre au Comité consultatif d'urbanisme de valider différents aspects de la demande.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 6481-12-2011**

#### **DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-004, DÉPOSÉE PAR MONSIEUR JACQUES BRIÈRE ET MADAME CAROLE WHISSEL ET VISANT LE LOTISSEMENT POUR FINS DE RUE DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE CHEMIN JEANNINE, PTIE LOT 40 DU RANG VII**

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de prolongement de la rue privée « Jeannine » a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Jacques Brière et madame Carole Whissel en faveur de la propriété située sur le chemin Jeannine, partie du lot 40 du rang VII ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise le prolongement de la rue existante et son identification cadastrale, laquelle est assujettie au P.I.I.A. – 004 : projet de lotissement majeur du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à desservir un lot résidentiel ayant déjà fait l'objet d'une opération cadastrale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la rue projetée semble être le prolongement logique de la rue existante ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet proposé respecte les critères d'évaluation spécifiques du P.I.I.A. – 004 : projet de lotissement majeur du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1216-11-2011 recommande au conseil municipal d'accepter le projet de lotissement déposé par monsieur Jacques Brière et madame Carole Whissel tel que présenté.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'ACCEPTER** la demande de permis déposée au service d'urbanisme et d'environnement déposée par monsieur Jacques Brière et madame Carole Whissel en faveur de la propriété située sur le chemin Jeannine, conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6482-12-2011**

**DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-005, DÉPOSÉE PAR MADAME CÉLINE GIRARD ET MONSIEUR YVES GASCON ET VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 205, CHEMIN DES HIRONDELLES, LOT 35-11 DU RANG VII**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par madame Céline Girard et monsieur Yves Gascon, en faveur de la propriété située au 205, chemin des Hirondelles ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété se situe à l'intérieur de la zone Vc-510, laquelle est assujettie en partie au P.I.I.A. – 005 : implantation sur les sommets et versants de montagne du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise la construction de deux avant-toits en cours latérale et arrière ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de rénovation, dans son ensemble, s'harmonise avec l'environnement naturel, tel que les dispositions de la réglementation en vigueur relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale le prescrivent ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet proposé respecte les critères d'évaluation spécifiques du P.I.I.A. – 005 : implantation sur les sommets et versants de montagne du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1217-11-2011 recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis présentée par madame Céline Girard et monsieur Yves Gascon telle que présentée.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'ACCEPTER** la demande de permis déposée par madame Céline Girard et monsieur Yves Gascon conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6483-12-2011**

**DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIE AU P.I.I.A.-005, DÉPOSÉE PAR MONSIEUR DANIEL DESJARDINS ET VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL SUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 861, RUE SAINT-FAUSTIN, PARTIES DES LOTS 30A ET 30C DU RANG VII**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de permis a été déposée au *Service de l'urbanisme et de l'environnement* par monsieur Daniel Desjardins, en faveur de la propriété située au 861, rue Saint-Faustin ;

**CONSIDÉRANT QUE** la propriété se situe à l'intérieur de la zone Ca-723, laquelle est assujettie en partie au P.I.I.A. – 005 : implantation sur les sommets et versants de montagne du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise la modification des couleurs du bâtiment principal pour la couleur « Sentier de randonnée », des galeries et des moulures pour la couleur « Newbury » et du bardeau d'asphalte pour la couleur brune ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de rénovation, dans son ensemble, s'harmonise avec l'environnement naturel, tel que les dispositions de la réglementation en vigueur relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale le prescrivent ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet proposé respecte les critères d'évaluation spécifiques du P.I.I.A. – 005 : implantation sur les sommets et versants de montagne du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 197-2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 1218-11-2011 recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis



présentée par monsieur Daniel Desjardins telle que présentée.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**D'ACCEPTER** la demande de permis déposée par monsieur Daniel Desjardins, conformément à la recommandation du CCU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 6484-12-2011**

#### **RENOUVELLEMENT DES PROGRAMMES DE COMPOSTAGE ET D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le service de l'urbanisme et de l'environnement de même que le comité consultatif consultatif en environnement recommandent de reconduire les programmes de compostage et d'économie d'eau potable, aux mêmes conditions qu'en 2011.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**DE RENOUVELER** pour l'année 2012 les programmes de compostage et d'économie d'eau potable aux mêmes conditions qu'en 2011 ;

**D'AUTORISER** le remboursement des contributions aux personnes se qualifiant en vertu dudit programme, jusqu'à concurrence d'un montant de 1 000 \$ pour chacun des programmes ;

**DE FINANCER** les dépenses à même le surplus accumulé affecté aux matières résiduelles en ce qui a trait aux composteurs et à même le budget régulier en ce qui a trait au programme d'économie d'eau.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 6485-12-2011**

#### **DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES LAURENTIDES VISANT LES USAGES COMPATIBLES DANS LES BÂTIMENTS VACANTS IDENTIFIÉS AU PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a procédé à la refonte de son Plan et de ses règlements d'urbanisme au cours de l'année 2011 et que ceux-ci sont entrés en vigueur le 18 octobre 2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'une des préoccupations issues de ce processus de refonte du Plan d'urbanisme est la problématique liée à la reconversion des grands bâtiments vacants, notamment en bordure de la route 117 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la réglementation municipale, conformément au Schéma d'aménagement et de développement révisé, établit des limites en matière d'usage compatible pour certains secteurs où se trouvent ces bâtiments, notamment au sujet de leur utilisation commerciale ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil désire permettre la conversion et la mise en valeur de ces bâtiments et en assurer leur insertion, et ce, sans toutefois compromettre l'intégrité des secteurs de villégiature ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour permettre la reconversion de ces bâtiments, la Municipalité doit, en plus de modifier sa réglementation, demander que soient effectuées des modifications au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Laurentides, entre autres, par la modification des usages compatibles à l'intérieur de l'affectation de « villégiature et de récréation » ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité vise la mise en place de mesures de contrôle, par le biais d'outils réglementaires normatifs et discrétionnaires, afin d'assurer l'intégration des usages autorisés ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité considère que cette problématique ne touche pas uniquement la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, mais bien d'autres municipalités et que, par conséquent, il est pertinent de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Laurentides, pour entreprendre les procédures de modifications requises au Schéma d'aménagement et de développement révisé requiert une demande officielle de la part de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** la volonté du Conseil d'aller de l'avant dès que possible afin de permettre la mise en œuvre de projets de reconversion, dont certains sont déjà en cours de préparation de la part d'investisseurs potentiels.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

**DE DEMANDER** à la MRC des Laurentides d'entreprendre le processus de modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé et plus spécifiquement, d'assouplir les usages commerciaux compatibles à l'intérieur de l'affectation « villégiature et récréative » aux fins d'effectuer la conversion des bâtiments vacants identifiés au Plan d'urbanisme de la Municipalité et d'en assurer l'insertion à l'intérieur des secteurs de villégiature.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 6486-12-2011**

#### **FIN D'EMBAUCHE DE PASCALIN THIBAUT-FOURNIER À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro 6345-09-2011, a procédé à l'embauche de Monsieur Pascal Thibault-Fournier ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Thibault-Fournier ne rencontre pas les exigences pour demeurer au sein de la brigade incendie de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du service de sécurité incendie de mettre fin au lien d'emploi de Monsieur Thibault avec la Municipalité.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

**DE METTRE FIN** à l'embauche de Monsieur Pascal Thibault-Fournier à titre de pompier à temps partiel.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 6487-12-2011**

#### **EMBAUCHE DE DAVID CHAPUT À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL**

**CONSIDÉRANT QU'**afin de se conformer au schéma de couverture de risques de la MRC des Laurentides et de combler les besoins du service de sécurité incendie, la Municipalité doit procéder à l'embauche d'un pompier à temps partiel ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Mario Levert, directeur du service de sécurité incendie, recommande l'embauche de monsieur David Chaput à ce poste.

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde :

**DE PROCÉDER** à l'embauche de monsieur David Chaput à titre de pompier à temps partiel à compter du 6 décembre 2011.

Le salaire des pompiers à temps partiel est fixé conformément à la grille salariale des pompiers actuellement en vigueur.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6488-12-2011**  
**EMBAUCHE DE DEUX SURVEILLANTS DE PATINOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a autorisé la signature de la lettre d'entente numéro 29 intervenue avec le syndicat pour la création de deux postes de surveillants de patinoire pour la saison hivernale 2011-2012.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

**D'EMBAUCHER** Madame Marguerite Marquis à titre de surveillante de patinoire pour effectuer le travail de surveillance à la patinoire localisée au Parc de la Gare et de Monsieur Serge Elliott pour effectuer le travail de surveillance à la patinoire localisée au Chalet de la Mairie pour la période du 19 décembre 2011 au 11 mars 2012, le tout en conformité avec la lettre d'entente numéro 29 préalablement signée avec le syndicat.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses attribuables à l'année 2011.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

**RÉSOLUTION 6489-12-2011**  
**SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FINANCEMENT AGRICOLE CANADA POUR LE PROJET D'AMÉLIORATION DU CIRCUIT CULTUREL ET PATRIMONIAL**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'aide financière a été déposée dans le cadre du programme Financement agricole Canada pour le projet d'amélioration du circuit culture et patrimonial ;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 14 000\$ est accordé à la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole d'entente établissant les obligations en ce qui a trait au financement doit être signé.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général à signer le protocole d'entente dans le cadre du programme de Financement agricole Canada pour le projet d'amélioration du circuit culturel et patrimonial.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6490-12-2011**  
**AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 6435-11-2011 - POLITIQUE DE**  
**REMBOURSEMENT D'UNE PART DES ABONNEMENTS AU CENTRE DE SKI DE**  
**FOND MONT-TREMBLANT**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro 6435-11-2011, le conseil municipal a affecté, pour l'année 2012, une somme de 3 000\$ pour le remboursement d'une partie des coûts d'abonnement au Centre de ski de fond Mont-Tremblant ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'apporter une précision à ladite résolution concernant le montant maximum remboursable par abonné.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

**D'AMENDER** la résolution numéro 6435-11-2011 en ajoutant, à la fin du paragraphe suivant :

« **D'AFFECTER**, pour l'année 2012, une somme de 3 000\$ pour le remboursement d'une partie des coûts d'abonnement au Centre de ski de fond Mont-Tremblant, le tout sur présentation de pièces justificatives suffisantes ; »

La phrase suivante :

« Et ce jusqu'à concurrence d'un montant équivalant à 35 % du coût de l'abonnement. »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**RÉSOLUTION 6491-12-2011**  
**LÉVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet de lever la présente séance ordinaire à 20h40.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

---

Pierre Poirier  
Maire

---

Jacques Brisebois  
Directeur général